

PROCES-VERBAL N° 290
Séance ordinaire et publique du
Conseil Municipal, le 21 mars 2013

Les Conseillers se sont réunis en assemblée ordinaire et publique le 21 mars 2013 à 19 h 00 sur convocation individuelle portée à domicile le 15 mars 2013 sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il est d'abord procédé à l'appel des élus :

Sont présents :

Mmes, Mlle, MM. les Adjointes : HOERLE - KOCH - Mlle KRAEMER - KIEFFER - DRENS -
Mme GILLOT - WEISS

Mmes, Milles, MM. :

BOES - BOUHENDAH - Mlle CHARRETON - DIEBOLD - Mme FETTIG - HAFFREINGUE -
Mme HOECKEL - Mme JAEGLE - Mme JESSEL - KRIEGER - PARISOT - Mme SCHOENENBURG
Mme STERN - Mme TISCHLER
SANCHO-ANDREO - SCHANN - BOUYER - SCHIMMER - Mme NAÏLI - Mme ROMILLY

Etaient absents et excusés :

Mme Bernadette BASTIAN, Adjointe au Maire, qui a donné procuration écrite à Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER.

Mme Suzanne KAUPP, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Patrick KOCH, Adjoint au Maire.

Mme Karin MEYER, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Jean-Claude KIEFFER, Adjoint au Maire.

M. Mathieu STENGER, Conseiller Municipal, qui a donné procuration écrite à M. Hubert DRENS, Adjoint au Maire.

Mme Brigitte HAMMER-BEYHURST, Conseillère Municipale, qui a donné procuration écrite à M. Nicolas BOUYER, Conseiller Municipal.

Le quorum (17 conseillers) étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Il est ensuite procédé à la désignation du secrétaire de séance. Avec son assentiment, Monsieur le Maire désigne, Madame Danièle TISCHLER, Conseillère Municipale.

MONSIEUR LE MAIRE :

Pour information, vous avez une invitation à la marche gourmande du Ried. Etant donné que ceci est organisé par l'OMSAL, le Maire et les adjoints vous invitent à participer et prendront donc en charge votre participation. Celui qui, au niveau de la ville, rassemblera les invitations est Jean-Claude Kieffer, qui transmettra ensuite à l'organisation.

François SENDRA, Président du NC CUS NORD, nous invite à l'Assemblée Générale qui aura lieu le 21 avril à la Salle des Fêtes à Reichstett.

Le procès-verbal de notre séance du 28 février est soumis à votre approbation. Y a-t-il des remarques à ce sujet ? Nous pouvons donc passer à l'adoption.

I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 289 (28/02/2013)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

FINANCES :

1. Taux des contributions directes.

URBANISME :

2. Chasse intercommunale – Changement de permissionnaire.

POLITIQUE DE LA VILLE :

3. CUCS 2007-2014 : 1^{ère} validation d'actions 2013.

RESSOURCES HUMAINES :

4. Validation du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels.
5. Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et modalités d'organisation de la sélection professionnelle.

EDUCATION :

6. Subvention pour divers projets d'écoles – Année 2012/2013.

FINANCES

1. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur Hubert DRENSS, Adjoint au Maire, expose :

En vertu des dispositions de la loi du 10 janvier 1980, il revient aux collectivités territoriales de fixer elles-mêmes le taux d'imposition des trois taxes qui constituent leurs ressources fiscales directes.

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2013, s'élèvent selon l'état de notification transmis par les services fiscaux à :

- 16 228 000 € pour la taxe d'habitation,
- 16 413 000 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et à
- 25 700 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le montant des allocations compensatrices versées par l'État s'élève à 301 704 €.

Annexe à la délibération du 21 mars 2013

Décision en matière de taux

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux (N-1)	Produit voté par le Conseil municipal
Taxe d'habitation	16 228 000	2,0%	24,41%	0,0%	3 961 254
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16 413 000	3,5%	23,67%	0,0%	3 884 957
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25 700	-0,2%	89,79%	0,0%	23 076
TOTAL		2,7%			7 869 287

Le Budget Primitif pour 2013 a été voté en tenant compte d'une évolution du produit fiscal de l'ordre de 1,8 %. Cet objectif pourra être atteint en maintenant les taux communaux à leur niveau actuel.

Le produit prévisionnel des contributions directes s'élève ainsi à 7 869 287 €.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe pour 2013 les taux des trois taxes à :

- 24,41 % pour la taxe d'habitation,
- 23,67 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, et
- 89,79 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

et **Intègre** au Budget Primitif 2013 l'annexe "*Décisions en matière de taux de contributions directes*" ci-jointe.

M. DRENS :

Comme chaque année à la fin mars, nous sommes appelés à fixer le niveau d'imposition des taxes d'habitation et foncières. Lors du débat budgétaire, je vous avais précisé que le projet de budget était basé sur une hypothèse de progression du produit fiscal de l'ordre de 1,8 %. Les bases fiscales prévisionnelles viennent de nous être notifiées. Le premier constat dont je vous fais part est que les rentrées fiscales de 2012 ont été meilleures qu'espérées grâce à une progression favorable de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour 2013, les services fiscaux prévoient également une progression favorable des bases de cet impôt. À taux constant le surplus de recettes est de l'ordre d'environ 130 000 €. Par contre, la volonté de diminution des transferts de l'État vers les collectivités territoriales se traduira par une nette diminution des compensations fiscales. Le manque à gagner s'élève à près de 37 000 €. Globalement, le bilan resterait positif. Conformément à ce qui avait été annoncé lors du débat budgétaire, nous vous proposons de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année encore. Il faut dire que ces taux sont identiques depuis 3 années d'affilée. Avec le recul, sur l'ensemble de la mandature, les taux ont augmenté de 2,2 %, en sachant que sur une même période les prix à la consommation ont crû de 6,5 % selon l'INSEE.

Une gestion très pointue des recettes et des dépenses nous a permis de réaliser ce gain de 3,4 % qui se traduit directement par un impôt moindre à payer pour les Bischheimois. Ce contrôle budgétaire est dû à un travail exemplaire de rigueur de tous les jours, de tous les collaborateurs de la mairie, à quelque niveau que ce soit. Je crois qu'il faut les en féliciter.

Comme je l'avais déjà dit lors de ma dernière intervention, si le gouvernement socialiste travaillait dans le même sens, nous n'aurions pas le taux de dépenses le plus élevé d'Europe, qui est quand même de 57 % du produit intérieur brut. En 2013, il y a eu, et il y aura encore, un choc fiscal de 2 % du PIB, mais en même temps une quasi sanctuarisation des dépenses publiques. Il faut dire que seule la France refuse de faire des coupes sur ses dépenses publiques en faisant des réformes structurelles. Ces dépenses représentent tout de même 1118 milliards d'Euros qui les 57 % du PIB.

Le montant supplémentaire du prélèvement 2013 est de 65 milliards et il n'y a que 6 milliards d'économies sur le train de vie de l'État. Je sais bien que vous aller me répondre que tout ceci est dû au gouvernement précédent, je veux bien, qu'il soit de gauche, de droite, il y a du vrai, mais il faut quand même dire quelques éléments sur l'origine du dérapage des dépenses de cette année 2013, et qui ne sont pas le fait du gouvernement précédent. Il y a une embauche de 60000 enseignants supplémentaires, sur plusieurs années, mais on en a déjà des frais, en sachant que l'éducation nationale représente 6,3 % du PIB, ce qui est le plus fort taux d'Europe, mais par contre, il faut également signaler que nos enseignants sont les moins bien payés d'Europe.

Il faut chercher l'erreur quelque part. De plus, chaque année 161000 jeunes sortent des écoles sans aucun diplôme qui leur permette de trouver un travail. On a encore le retour à la retraite à 60 ans pour certaines catégories, la suppression de la journée de carence des fonctionnaires qui représente quand même 503500 jours qui sont payés et qui n'étaient pas prévus dans le budget. On pourrait encore citer de nombreuses autres mesures. Pour en revenir à notre discussion concernant la Ville de Bischheim, qui heureusement ne connaît pas ces dérapages, dans ces conditions le produit prévisionnel des contributions directes s'élève à 7 869 287 €, aussi je vous prie de bien vouloir adopter la délibération suivante.

MONSIEUR LE MAIRE :

Merci pour la présentation de ce point ? Qui souhaite s'exprimer ?

Mme ROMILLY :

Je voudrais faire une remarque. Bien sûr, il est facile de mettre en avant que vous n'augmentez pas le taux des impôts locaux, mais nous voulons vous rappeler que, durant des années et des années vous avez augmenté sans cesse. Pour la taxe foncière en 2001, le taux était de 11,65, en 2002 il passe à 19,75, en 2003 il est à 20,88, en 2004 il est à 21,90 et en 2011 le résultat est de 23,67. Pour la taxe d'habitation en 2001 le taux était à 11,37, en 2002 il passe à 20,36, en 2003, 21,52, en 2004 22,57 et en 2012 il est de 24,41. Bien sûr, il faut payer des impôts locaux pour un service public de qualité, mais certains investissements ne répondent pas toujours aux besoins réels des habitants. La pression fiscale locale est très élevée, ce qui pénalise fortement les habitants dont certains sont obligés de déménager vers des communes voisines dont les taux sont un peu moins élevés. C'est une constatation et une remarque de certains habitants.

M. WEISS :

Je vais vous parler d'une expérience personnelle. Habitant à Bischheim de longue date, à moins que je me trompe, je n'avais pas triché, et j'ai cependant pris une augmentation de 18 % d'impôts. Simplement parce que, effectivement nous avons des taux forts, des bases faibles et que, semble-t-il, les services fiscaux calculent maintenant les choses de manière différente. Je pense qu'il y a deux poids deux mesures. J'aimerais bien qu'il y ait une analyse un peu plus pointue par rapport à ce qui se passe entre le bâti ancien et le bâti neuf, parce que, à moins que je ne me trompe, les gens qui achètent des maisons neuves à Bischheim paient beaucoup plus cher en taxes que pour les maisons anciennes. C'est une vraie question, ce n'est pas une attaque, c'est un constat. Bien sûr, j'ai accepté de payer les 10 % en plus sur la base des éléments que mon architecte avait envoyés en 1985 et qui ont été renvoyés l'an passé. C'est mon propre service qui m'a dit « Monsieur Weiss, les bases ont changé, les calculs sont différents ». le moins qu'on puisse dire c'est que, pour moi, c'est d'une grande complexité et je ne suis pas sûr qu'on soit tous à la même enseigne, même si je ne mets pas en question qui que ce soit au niveau individuel, mais un système extrêmement complexe.

M. SCHANN :

Je ne ferai pas comme certains ont fait en disant « non, non, c'est la politique nationale, ici on est local, on ne s'occupe que du local ». Il y a quelques mois on entendait ce discours là, beaucoup de votre part d'ailleurs. J'entends ce que vous dites sur la politique nationale et il y a effectivement des conséquences sur les finances locales, notamment sur la question des dotations. On ne va pas rentrer dans les détails, mais il y a des prélèvements qui ont augmenté en 2012, des prélèvements qui vont augmenter en 2013. Si on rentre dans le détail on se rend compte que certaines augmentations de prélèvement qui vont avoir lieu en 2013, voire 2014, sont encore dues à des décisions prises par le gouvernement antérieur, qui vont entrer en vigueur, qui n'ont pas été remises, je vous l'accorde, en cause par ce gouvernement là, de nouveaux prélèvements sont dus à celui là, mais cela devrait plutôt vous réjouir. Je ne comprends pas cette critique, puisque vous appelez une politique de rigueur de vos vœux et cette politique de rigueur est déclinée à tous les niveaux, ici aussi.

Ça devrait plutôt aller dans le sens de ce que vous souhaitez, cette politique là, qu'on mette tout le monde à contribution, y compris les collectivités. Ça se discute et je suis prêt à en discuter avec vous quand vous voulez.

Vous cherchez l'erreur. Je vous retourne la question : cherchez l'erreur ici, localement. Combien d'années de mandat ? Un endettement important, un niveau de taxes nettement supérieur à ce qu'il est dans d'autres villes de même niveau, une capacité d'investissement qui cette année se réduit comme peau de chagrin à 1 million 7. Cherchez l'erreur... effectivement à Bischheim il n'y aura pas de dérapage, on n'a plus les moyens de déraiper à Bischheim. Cherchez l'erreur, cherchez les responsables, vous savez à peu près de quel côté les trouver.

MONSIEUR LE MAIRE :

Je rajouterai une remarque en ce qui concerne l'évolution des taux par rapport à l'intervention de Madame Romilly. Il y a eu une modification importante lorsque la Communauté Urbaine est passée en taxe professionnelle unique, où nous sommes passés de taux, comme vous le citez, de l'ordre de 11 % à 18 %. Ceci était simplement dû à une péréquation de l'ensemble des opérations qui se sont faites sur la Communauté Urbaine par rapport à l'ensemble des taux d'imposition et toutes les communes étaient soumises au même principe et au même régime, ce qui a entraîné à l'époque une modification structurelle importante de l'ensemble des taux d'imposition.

M. HOERLÉ :

Généralement les interventions de Gérard Schann sont très claires, aujourd'hui je n'ai pas du tout compris. On ne peut pas sortir une année par rapport à une trentaine d'années. En effet, l'évolution qu'il y a eu à Bischheim dans les trente dernières années est claire, nette et précise. D'anciens Bischheimois qui n'étaient pas là depuis un certain temps voient que la ville a été complètement transfigurée. Il y a eu au fil des années un certain nombre d'investissements structurants, investissements sociaux aussi, pour la petite enfance, pour le sport, pour le scolaire, etc... L'ensemble de ces investissements a nécessité un emprunt parce que les besoins existaient à l'époque où nous les avons faits, et que finalement des investissements lourds doivent être pris en charge par l'ensemble des personnes qui en bénéficient et pas uniquement celles qui sont en place, qui habitent Bischheim au moment où ils sont faits.

Aujourd'hui, dire qu'on fait moins d'investissement, non. L'investissement a été plus important sur l'année précédente parce que un grand chantier nécessitait l'inscription totale de l'investissement, et nous avons clairement défini à l'époque que le chantier de l'école du Centre était un chantier qui s'étalait sur 2 ans et qu'il faut considérer l'ensemble de l'investissement sur ces deux ans. C'est un petit peu réducteur, c'est comme si dans un discours on sort une seule phrase, elle est sortie de son contexte, là, effectivement, je crois que, unanimement, les Bischheimois ont constaté que ce qui a été fait de l'impôt qu'ils paient est quelque chose de structurant et qui est au service de l'ensemble de la population. C'est important de dire que, demain des impôts oui, mais tout dépend de ce qu'on en fait. Si on n'en fait pas grand chose et qu'on demande peu d'impôts, c'est moins intéressant pour les habitants. Je constate simplement une chose, c'est que lorsqu'il y a des promotions immobilières avec des appartements qui sont mis en vente à Bischheim, ils trouvent très rapidement preneur. Il faut aussi chercher l'erreur là-dessus. Je ne comprends pas pourquoi les gens sont tellement masochistes. S'ils paient trop, pourquoi viennent-ils à Bischheim ? Vous savez très bien que les taux ne sont pas la valeur absolue, il y a aussi des bases et comme l'a dit Fabien tout à l'heure, les bases, essentiellement sur l'ancien, sont beaucoup plus faibles à Bischheim, ça aussi c'est une réalité, que sur d'autres localités de notre agglomération. C'est un montant que les gens paient et si ce montant total, les bases multipliées par le taux, ces montants là ne sont pas systématiquement plus élevés à Bischheim que dans d'autres communes de la Communauté Urbaine.

M. SCHANN :

Chacun a sa lecture des chiffres mais vous êtes bien placés pour savoir que, dans la période où l'économie a besoin d'investissement, on se rend compte qu'à Bischheim c'est : « Eh bien ! Dansez maintenant ». Là où la collectivité peut avoir un rôle moteur par rapport à l'économie en investissant, on n'a plus les moyens.

MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Schann, je vous rappelle que nous sommes en train de mener le chantier de l'école du Centre et de l'école de musique, ainsi que l'extension de la Voûte Étoilée. Ces deux chantiers font 12 millions d'Euros.

CE POINT EST ADOPTE PAR 26 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY et HAMMER-BEYHURTS).

URBANISME

2. CHASSE INTERCOMMUNALE - CHANGEMENT DE PERMISSIONNAIRE

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Le 30 janvier 2006, l'adjudication de la chasse intercommunale Bischheim - Hœnheim - Schiltigheim, pour la période du 2 février 2006 au 1^{er} février 2015, a été attribuée à Monsieur Bernard MOSSER.

Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens le 28 février 2006, et a attribué le lot de chasse à Monsieur MOSSER qui s'est adjoint deux permissionnaires :

- Monsieur Jean-Paul JOERGER, de Geispolsheim
- Monsieur René JOERGER, de Vendenheim

Vous avez approuvé en 2009 la nomination de Monsieur Jean-Claude SPIELER en tant que permissionnaire de la chasse en remplacement de Monsieur René JOERGER.

Par courrier du 5 mars dernier, Monsieur MOSSER nous a fait part de la démission de Monsieur Jean-Paul JOERGER, et de la demande de Monsieur Bruno LANG, domicilié au 14 rue des Chênes à Rohrwiler, pour obtenir une carte de permissionnaire.

En accord avec les Villes de Schiltigheim et de Hœnheim, il est proposé d'accéder à la demande de Monsieur MOSSER.

Le Comité Directeur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

approuve

la nomination de Monsieur Bruno LANG en tant que permissionnaire de la location de chasse jusqu'au 1^{er} février 2015.

M. WEISS :

D'abord les loisirs, pour certains, puisque, si vous ne le saviez pas, nous sommes en gestion de nos animaux sauvages, et donc de nos biches et de nos sangliers. Je vous passe le texte une fois de plus. La chasse a été transmise et en accord avec les Villes de Schiltigheim et de Hœnheim, il vous est proposé d'accéder à la demande de Monsieur Mosser qui est titulaire de longue date.

Mme ROMILLY :

Vous savez que la commission extra municipale de l'environnement avait un projet assez important pour faire un sentier pédestre autour de la Ballastière et là on a appris que le sentier sera réduit parce que les chasseurs ne permettront pas le passage et la réalisation de ce projet. C'est un peu dommage.

M. SCHIMMER :

Je vais revenir à ce que disait Madame Romilly. Je sais que les chasseurs ont un énorme pouvoir et que la chasse a été attribuée car il y a eu décision du Tribunal, mais je pense que ce secteur là ne devrait pas être chassé et qu'il devrait y avoir des battues administratives mais pas un permis de chasse sur un secteur comme celui ci qui reçoit tellement de public. On parle tellement de cette trame verte et aujourd'hui elle est chassée, les chasseurs tirent sur des canards sur le plan d'eau de la Ballastière, je trouve que c'est grave. Je ne sais pas comment il faut faire, c'est vrai que c'est très difficile, mais je pense qu'il faut trouver des solutions, même s'il faut payer des pénalités. Je ne sais pas comment il faut procéder mais j'estime que c'est un secteur qui ne devrait pas être chassé surtout avec des projets qui sont en route. On parle beaucoup de cette trame verte. Il faut faire comme dans la forêt du Pourtalès, des chasses administratives, quand il y a trop de gibier il faut le réguler, mais ne pas donner une concession de chasse.

M. KOCH :

Au niveau des chasseurs, il y a à peu près 8 ou 10 ans, les trois communes, Bischheim, Schiltigheim et Hœnheim, et peut être même La Wantzenau, avaient autorisé conjointement à ne pas autoriser la chasse. Néanmoins, c'est passé au Tribunal et les chasseurs ont gagné, donc on ne fait que respecter la loi. Par contre, Madame Romilly, ce que vous dites, sur le fond je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est dommage. Néanmoins, il ne s'agit pas seulement des chasseurs qui sont contre, mais également d'un terrain longeant le Château d'Angleterre qui appartient à une paroisse du Neudorf, qui sont contre aussi. La commune de Bischheim ne peut rien faire puisque c'est sur les terrains de Schiltigheim.

Comme c'est un projet conjoint entre Schiltigheim, Bischheim et éventuellement Hœnheim pour laquelle nous attendons une réponse définitive, c'est un projet commun pour les 3 communes, mais la partie que vous avez citée se trouve sur le territoire de Schiltigheim et je vois mal la Ville de Bischheim entamer une procédure par rapport à des terrains concernant notre ville voisine.

MONSIEUR LE MAIRE :

Dans ce débat, il y a une information importante qui est la suivante : il y a échéance du contrat en 2015 et il y aura probablement modification du périmètre et il y a de fortes chances qu'à ce moment là la partie concernant la Ballastière et la trame verte dont vous parlez, sera exclue de ce périmètre de chasse ou incluse dans un autre, étant donné qu'il y aura des compensations par rapport à l'espace européen de l'entreprise et qui permettront d'évoluer dans ce domaine. Pour l'instant la loi ne nous permet pas d'agir, mais il y a des perspectives d'évolution possibles, surtout après 2015.

M. WEISS :

Pour l'anecdote, étant régulièrement concerté par rapport à ça, il y a effectivement des animaux, à tel point que le concessionnaire de la chasse a été dans l'obligation de nous demander des permissions de tirs de nuit pour éviter les nuisances des animaux sur les cultures. C'est un constat. Je fréquente ce lieu autant que certains d'entre vous, je vois qu'il y a une grande unanimité dans ce domaine là. Peut être y a-t-il lieu de mobiliser l'opinion publique pour l'avenir de telle sorte que nous puissions tous aller dans le même sens. Pour l'instant, comme le disait Patrick, nous restons simplement en conformité avec la loi. J'ai bien entendu que nous avons les mêmes préoccupations.

CE POINT EST ADOPTE PAR 25 VOIX POUR – 8 ABSTENTIONS (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY, HAMMER-BEYHURST et SCHOENENBURG).

POLITIQUE DE LA VILLE

3. CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007-2014 : 1^{ère} VALIDATION D' ACTIONS 2013

Monsieur Fabien WEISS, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération en date du 20 mars 2007, le Conseil Municipal a approuvé le projet de Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2012 de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Il est prorogé jusqu'en 2014.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est défini comme « le cadre par lequel les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain visant à lutter contre des processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes ».

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire Fabien Weiss en charge de la Politique de la Ville, les projets suivants ont été instruits au niveau municipal et sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Ville :

<i>"Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique"</i> (CSF Victor Hugo)	7 500,00 €
<i>"La plume des Écrivains"</i> (CSF Victor Hugo)	1 200,00 €
<i>"Comité Vie sociale"</i> (CSF Victor Hugo)	4 000,00 €
<i>"Point Accueil Écoute Jeunes"</i> (ALT)	1 900,00 €

"Actions socio-éducatives..." (APEE)	6 000,00 €
"Jobs d'été" (Mission Locale- Relais emploi)	2 500,00 €
"Atelier de création vestimentaire" (Humeur aqueuse)	3 500,00 €
"Pour mieux vivre ensemble..." (UDCSF-APFS)	1 300,00 €
"La réussite par l'image" (Collège Leclerc)	1 700,00 €
"Saisir son futur" (Mission Locale)	1 000,00 €
"Éclaircir son avenir" (Mission Locale-Relais emploi)	2 000,00 €
"Matinales de l'emploi" (CSF Victor Hugo)	2 000,00 €
"Langage du corps" (CSF Victor Hugo)	500,00 €
"Reconnaître l'autre..." (Pas/Sages)	3 000,00 €
"Actions citoyennes" (ADERSCIS)	1 000,00 €
"L'architecture dans tous ses états" (Association Livres)	900,00 €

L'attention des porteurs de projets sera attirée sur le fait que la participation prévue de la ville ne vaut pas validation du projet par les autres financeurs sollicités dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Dans l'hypothèse d'un rejet du projet par l'instance décisionnelle du CUCS, la ville, en concertation avec le porteur de projet, réévaluera la faisabilité du projet et l'opportunité de sa subvention.

Le détail de ces projets, pour un montant total de participation communale de 40 000 € figure en annexe de la présente délibération. Bien entendu, chaque action fera l'objet d'un compte-rendu d'exécution. Si l'action n'a pu être menée à son terme, un remboursement de la subvention versée pourra être exigé au prorata de son exécution.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Sur proposition du Comité Directeur et de la Commission des Finances,

approuve l'inscription des opérations désignées ci-dessus dans la programmation 2013 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007- 2014

autorise Monsieur Le Maire à verser aux associations les subventions demandées, dans les conditions décrites ci-dessus.

M. WEISS :

Les premières actions seront, je le crains, aussi les dernières dans la mesure où nous avons été dans l'obligation, eu égard à ce que vous savez de notre budget, de travailler avec ce qui nous a été attribué, en l'occurrence les 40 000 € avec lesquels nous avons pu répondre comme il se devait, avec des choix, surtout de préserver ce qui existait, et hélas, de ne pas pouvoir répondre aux nouvelles demandes pour éviter de flouer les personnes et les structures qui ont montré de quoi elles sont capables sur le terrain. Je vous rappelle que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale est peut être la chose la plus complexe en terme de financement. Si on fait simple on se retrouve avec des financeurs du type Ville de Bischheim, Ville de Schiltigheim, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Général, Région, État, Europe quand il n'y a pas de fondation ou d'apport en bénévolat. Par définition, des actions pertinentes parce qu'elles sont complexes et entre les compétences des collectivités, mais d'autant plus difficiles à financer.

J'irai directement à la conclusion, je vous propose de valider la totalité de la programmation telle qu'elle a été engagée, cependant je précise que nous sommes les premiers et toutes les questions que vous pourriez poser par rapport aux autres financeurs, je serais dans l'incapacité d'y répondre.

Je pense qu'il y aura débat par rapport à cela.

M. SCHANN :

L'adjoint Weiss a déjà, hélas, apporté une réponse. Quand on a vu la délibération, une des questions importantes qu'on se pose ou qu'on s'est posé, par rapport aux délibérations des années précédentes est l'importance des écarts entre ce que demandaient les associations ou les structures, même Mission Locale et autres, et ce qu'accorde la Ville de Bischheim.

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
VILLE DE BISCHHEIM
CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2013**

Porteur	Intitulé projet	Sollicité	Proposition
CSF Victor Hugo	Action d'intégration sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique	9 500,00 €	7 500,00 €
CSF Victor Hugo	La Plume des Écrivains	1 500,00 €	1 200,00 €
CSF Victor Hugo	Comité Vie Sociale	4 000,00 €	4 000,00 €
ALT	Point d'accueil et d'écoute jeunes	1 912,00 €	1 900,00 €
APEE	Actions socio-éducatives au quartier des Écrivains	16 000,00 €	6 000,00 €
Mission Locale-Relais emploi	Jobs d'été	3 300,00 €	2 500,00 €
Humeur aqueuse	Atelier de création vestimentaire	5 000,00 €	3 500,00 €
UD Confédération syndicale des familles	Pour mieux vivre ensemble la rénovation urbaine	1 500,00 €	1 300,00 €
Collège Leclerc- RRS	La réussite par l'image	3 100,00 €	1 700,00 €
Mission locale- Relais emploi	Saisir son futur	2 600,00 €	1 000,00 €
Mission Locale-Relais emploi	Éclaircir son avenir	2 000,00 €	2 000,00 €
CSF Victor Hugo	Matinales de l'emploi	2 500,00 €	2 000,00 €
CSF Victor Hugo	Langage du corps	1 000,00 €	500,00 €
Association Pas/sages	Reconnaître l'autre...	4 000,00 €	3 000,00 €
ADERS CIS	Actions citoyennes	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Livres	L'architecture dans tous ses états	1 200,00 €	900,00 €
10 porteurs de projets	16 actions		40000 €

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel																																	
				Charges	Produits																																
237	L'architecture dans tous ses états	ASSOCIATION LIVRES	<p>Ce projet est une continuation de l'année 2012 cependant avec des développements nouveaux. Ce projet met en œuvre les objectifs poursuivis par l'association dans le cadre de valorisation de son activité autour du livre et de manière plus générale de l'accès à la culture et aux savoirs. Il vise plus précisément à encourager le jeune public à prendre conscience de l'importance de son environnement, à le comprendre, à le respecter et le protéger pour améliorer son quotidien. Pour 2013, l'action est basée sur la découverte de l'architecture.</p> <p><i>reconduction</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Presta services</td> <td>76€</td> <td rowspan="7">Etat CUCS CG67 Schiltigheim Bischheim Autres</td> <td rowspan="7">6 172€ 1 400€ 1 300€ 1 200 € 240€</td> </tr> <tr> <td>Mat.fournitures</td> <td>1 950€</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>3 392€</td> </tr> <tr> <td>Pub, autres</td> <td>285€</td> </tr> <tr> <td>Déplacements</td> <td>180€</td> </tr> <tr> <td>Charges person</td> <td>4 189€</td> </tr> <tr> <td>Mise à dispo</td> <td>240€</td> </tr> <tr> <td>Total charges</td> <td>10 312€</td> <td>Tot.produits</td> <td>10 312€</td> </tr> <tr> <td>Bénévolat</td> <td>300€</td> <td>Bénévolat</td> <td>300€</td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Produits		Presta services	76€	Etat CUCS CG67 Schiltigheim Bischheim Autres	6 172€ 1 400€ 1 300€ 1 200 € 240€	Mat.fournitures	1 950€	Honoraires	3 392€	Pub, autres	285€	Déplacements	180€	Charges person	4 189€	Mise à dispo	240€	Total charges	10 312€	Tot.produits	10 312€	Bénévolat	300€	Bénévolat	300€					
				Charges		Produits																															
Presta services	76€	Etat CUCS CG67 Schiltigheim Bischheim Autres	6 172€ 1 400€ 1 300€ 1 200 € 240€																																		
Mat.fournitures	1 950€																																				
Honoraires	3 392€																																				
Pub, autres	285€																																				
Déplacements	180€																																				
Charges person	4 189€																																				
Mise à dispo	240€																																				
Total charges	10 312€	Tot.produits	10 312€																																		
Bénévolat	300€	Bénévolat	300€																																		
74	POINT D' ACCUEIL ET D' ECOUTE JEUNES	Association de Lutte contre la Toxicomanie	<p>Le PAEJ a pour objectifs l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des adolescents et/ou des jeunes adultes qui y trouvent un service de proximité, facile d'accès, gratuit et anonyme, pour y exprimer leur mal être ou y faire état de leurs difficultés psychologiques. Les permanences sont assurées par des psychologues qui le cas échéants orientent vers un dispositif mieux adapté. Les permanences sont hebdomadaires à raison de quatre heures/semaine.</p> <p><i>reconduction</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Presta de services</td> <td>66€</td> <td rowspan="7">Etat CUCS Etat dt com. Strasbourg Schiltigheim Bischheim Tot.produits</td> <td rowspan="7">12018€ 8 410€ 9465€ 1 993€ 1992€ 33 878€</td> </tr> <tr> <td>Mat et fournitures</td> <td>80€</td> </tr> <tr> <td>Assurances</td> <td>133€</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>463€</td> </tr> <tr> <td>Pub, autres</td> <td>338€</td> </tr> <tr> <td>Déplacements</td> <td>239€</td> </tr> <tr> <td>Charges pers.</td> <td>29 809€</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux</td> <td>2 684€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>66€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total charges</td> <td>33 878€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Produits		Presta de services	66€	Etat CUCS Etat dt com. Strasbourg Schiltigheim Bischheim Tot.produits	12018€ 8 410€ 9465€ 1 993€ 1992€ 33 878€	Mat et fournitures	80€	Assurances	133€	Honoraires	463€	Pub, autres	338€	Déplacements	239€	Charges pers.	29 809€	Frais généraux	2 684€			Autres	66€			Total charges	33 878€			
Charges		Produits																																			
Presta de services	66€	Etat CUCS Etat dt com. Strasbourg Schiltigheim Bischheim Tot.produits	12018€ 8 410€ 9465€ 1 993€ 1992€ 33 878€																																		
Mat et fournitures	80€																																				
Assurances	133€																																				
Honoraires	463€																																				
Pub, autres	338€																																				
Déplacements	239€																																				
Charges pers.	29 809€																																				
Frais généraux	2 684€																																				
Autres	66€																																				
Total charges	33 878€																																				

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel																																													
				Charges	Produits																																												
198	ACTION D'INTÉGRATION SOCIALE ET CULTURELLE À DOMINANTE LINGUISTIQUE	CSF VICTOR HUGO	Le Centre Social et Familial Victor Hugo propose quatre cycles de formation linguistique et un atelier d'écriture tout au long de l'année pour apprendre la langue et l'écrit français ou améliorer son niveau pour faciliter son insertion sociale , la communication écrite et orale pour être autonome dans ses démarches administratives. Un second axe socio-linguistique (ASL)à visée professionnelle s'articule autour d'un accompagnement dans la recherche d'emploi avec atelier informatique (initiation). <i>reconduction</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Presta services</td> <td>100€</td> <td colspan="2">Subventions:</td> </tr> <tr> <td>Mat.fournitures</td> <td>400€</td> <td>Etat CUCS</td> <td>12 500 €</td> </tr> <tr> <td>Entretien,autres</td> <td>100 €</td> <td>CG67</td> <td>3 500 €</td> </tr> <tr> <td>Assurances</td> <td>240€</td> <td>Fonds europ.</td> <td>11232 €</td> </tr> <tr> <td>Pub, autres</td> <td>490€</td> <td>Schiltigheim</td> <td>8 000 €</td> </tr> <tr> <td>Déplacements</td> <td>50€</td> <td>Bischheim</td> <td>8 000 €</td> </tr> <tr> <td>Charges person</td> <td>51 369 €</td> <td>Autres Com.</td> <td>12 636 €</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux</td> <td>1 697 €</td> <td>Autres</td> <td>1 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total charges</td> <td>56 868 €</td> <td>Tot.produits</td> <td>56 868 €</td> </tr> <tr> <td>Bénévolat</td> <td>4 764 €</td> <td>Bénévolat</td> <td>4764 €</td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Produits		Presta services	100€	Subventions:		Mat.fournitures	400€	Etat CUCS	12 500 €	Entretien,autres	100 €	CG67	3 500 €	Assurances	240€	Fonds europ.	11232 €	Pub, autres	490€	Schiltigheim	8 000 €	Déplacements	50€	Bischheim	8 000 €	Charges person	51 369 €	Autres Com.	12 636 €	Frais généraux	1 697 €	Autres	1 000 €	Total charges	56 868 €	Tot.produits	56 868 €	Bénévolat	4 764 €	Bénévolat	4764 €	
				Charges		Produits																																											
Presta services	100€	Subventions:																																															
Mat.fournitures	400€	Etat CUCS	12 500 €																																														
Entretien,autres	100 €	CG67	3 500 €																																														
Assurances	240€	Fonds europ.	11232 €																																														
Pub, autres	490€	Schiltigheim	8 000 €																																														
Déplacements	50€	Bischheim	8 000 €																																														
Charges person	51 369 €	Autres Com.	12 636 €																																														
Frais généraux	1 697 €	Autres	1 000 €																																														
Total charges	56 868 €	Tot.produits	56 868 €																																														
Bénévolat	4 764 €	Bénévolat	4764 €																																														
199	LA PLUME DES ECRIVAINS	CSF VICTOR HUGO	Réalisation d'un journal à l'initiative du Centre Social et Familial avec une équipe de rédaction composée d'habitants du quartier. Le journal est un des outils pour promouvoir les projets menés dans le quartier. Il est une vitrine des actions associatives et des acteurs du quartier. <i>reconduction</i>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Honoraires</td> <td>2 390€</td> <td>Etat CUCS</td> <td>1 500€</td> </tr> <tr> <td>Pub, autres</td> <td>4 400€</td> <td>CUS</td> <td>1 500€</td> </tr> <tr> <td>Charges person</td> <td>3 600€</td> <td>CAF</td> <td>1 500€</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux.</td> <td>1 420€</td> <td>Schiltigheim</td> <td>1 500€</td> </tr> <tr> <td>Total charges</td> <td>11 810€</td> <td>Bischheim</td> <td>1 500€</td> </tr> <tr> <td>Bénévolat</td> <td>4 250€</td> <td>Res.propres</td> <td>4 310€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Tot.Produits</td> <td>11 810€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bénévolat</td> <td>4 250€</td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Produits		Honoraires	2 390€	Etat CUCS	1 500€	Pub, autres	4 400€	CUS	1 500€	Charges person	3 600€	CAF	1 500€	Frais généraux.	1 420€	Schiltigheim	1 500€	Total charges	11 810€	Bischheim	1 500€	Bénévolat	4 250€	Res.propres	4 310€			Tot.Produits	11 810€			Bénévolat	4 250€									
				Charges		Produits																																											
Honoraires	2 390€	Etat CUCS	1 500€																																														
Pub, autres	4 400€	CUS	1 500€																																														
Charges person	3 600€	CAF	1 500€																																														
Frais généraux.	1 420€	Schiltigheim	1 500€																																														
Total charges	11 810€	Bischheim	1 500€																																														
Bénévolat	4 250€	Res.propres	4 310€																																														
		Tot.Produits	11 810€																																														
		Bénévolat	4 250€																																														

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel			
				Charges		Produits	
197	LANGAGE DU CORPS	CSF VICTOR HUGO	<p>Atelier chorégraphique avec un professeur de danse contemporaine de l'école municipale des arts de Schiltigheim avec les femmes des cours de français de base.</p> <p>Atelier d'expression écrite de l'atelier d'écriture; Groupe de danse avec les filles du secteur jeunes. Groupe de percussion avec les garçons.</p> <p><i>reconduction</i></p>	Mat.fournitures	300€	Etat CUCS	1 000€
				Honoraires	1 300€	CG67	400€
				Charges person	2 655€	Schiltigheim	1 000€
				Frais généraux	380€	Bischheim	1 000€
						Autres	1 235€
				Total charges	4 635€	Total produits	4 635€
118	COMITE VIE SOCIALE	CSF VICTOR HUGO	<p>Afin de développer dans le quartier des Ecrivains la participation citoyenne, d'améliorer le cadre de vie, de développer un esprit de solidarité et d'accompagner les habitants dans le projet de réhabilitation du quartier, le CSF anime le Comité de Vis Sociale.</p> <p>Ce doit être un lieu de réflexions, de propositions et de suggestions sur tous les aspects de la vie de quartier. C'est également un lieu de débats entre habitants et un lieu d'échanges avec les acteurs locaux.</p> <p><i>reconduction</i></p>				
				Achats	3 000€	Etat CUCS	3 000€
				Presta services	1 700€	CG67	1 000€
				Mat.fournitures	2 700€	Schiltigheim	4 000€
				Locations	3 000€	Bischheim	4 000€
				Pub, autres	800€	Autres	3 320€
				Frais généraux.	4 120€		
				Total charges	15 320€	Total produits	15 320€
				Bénévolat	3 000€	Bénévolat	3 000€

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel			
				Charges	Produits		
146	LES MATINALES DE L' EMPLOI	CSF VICTOR HUGO	<p>Afin de faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, le CSF propose d'élargir son action en animant une plate-forme avec trois services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - espace TRE(rédaction CV et LM assurée par la ML - écoute et convivialité(levée des freins et résolutions des pb périphériques avec JEEP et Régie Ecrivains) - thématique mensuelle(animation avec l'ensemble des partenaires) <p><i>reconduction</i></p>	Achats	900€	Etat CUCS	2 000€
				Entretien,autres	300€		
				Assurances	100€	CG67	1 000€
				Honoraires	5 000€	Schiltigheim	2 500€
				Pub, autres	200€	Bischheim	2 500€
				Déplacements	800€	Mise à dispo	4 000€
				Charges person	3 400€	Tot.Produits	14 700€
				Mise à dispo.	4 000€		
				Total Charges	14 700€		

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel																																									
				Charges	Produits																																								
58	JOBS d'été	MISSION LOCALE	<p>Permettre à des jeunes d'accéder à l'entreprise en privilégiant ceux qui sont les plus en difficulté, leur permettre d'expérimenter les différentes démarches liées à la recherche d'emploi</p> <p>→Accueil des jeunes à partir de février 2012</p> <p>→Permanences dans différents lieux pratiqués par les jeunes</p> <p>→RDV, apports méthodologiques de TRE</p> <p>→Attribution des postes partenaires échelonnée sur les mois de mai et juin</p> <p>→Mise en relation avec les entreprises</p> <p>→Visites médicales</p> <p>→Suivi des jeunes en cas de problèmes</p> <p>Prospecter les collectivités pour les offres d'emploi d'été.</p> <p>Prospecter les entreprises du secteur privé pour élargir les offres d'emploi</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achats</td> <td>550€</td> <td>Etat CUCS</td> <td>7 000€</td> </tr> <tr> <td>Locations</td> <td>750€</td> <td>CG67</td> <td>6 500€</td> </tr> <tr> <td>Déplacements</td> <td>200€</td> <td>CUS</td> <td>6 500€</td> </tr> <tr> <td>Charges person.</td> <td>25 100€</td> <td>Schiltigheim</td> <td>3 300€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bischheim</td> <td>3 300€</td> </tr> <tr> <td>Total charges</td> <td>22 600€</td> <td>Tot.produits</td> <td>22 600€</td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Produits		Achats	550€	Etat CUCS	7 000€	Locations	750€	CG67	6 500€	Déplacements	200€	CUS	6 500€	Charges person.	25 100€	Schiltigheim	3 300€			Bischheim	3 300€	Total charges	22 600€	Tot.produits	22 600€													
				Charges		Produits																																							
Achats	550€	Etat CUCS	7 000€																																										
Locations	750€	CG67	6 500€																																										
Déplacements	200€	CUS	6 500€																																										
Charges person.	25 100€	Schiltigheim	3 300€																																										
		Bischheim	3 300€																																										
Total charges	22 600€	Tot.produits	22 600€																																										
R																																													
57	Éclaircir son avenir	MISSION LOCALE	<p>Accompagner les jeunes résidents en ZUS dans leurs démarches d'insertion professionnelle.</p> <p>Mobiliser un réseau d'acteurs locaux aux service des jeunes et en partenariat avec des professionnels pour leur intégration dans les entreprises.</p> <p>Mise en place de trois forums thématiques (artisanat, bâtiment, métiers sous tension).</p> <p>Lutte contre les discriminations</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achats</td> <td>3 500€</td> <td>Etat CUCS</td> <td>20 000€</td> </tr> <tr> <td>Assurances</td> <td>300€</td> <td>Etat Dirrect</td> <td>16 300€</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>14 000€</td> <td>CUS</td> <td>4 000€</td> </tr> <tr> <td>Pub, autre</td> <td>2 000€</td> <td>Cons. Région</td> <td>5 000€</td> </tr> <tr> <td>Charges person.</td> <td>31 000€</td> <td>Schiltigheim</td> <td>2 500€</td> </tr> <tr> <td>Mise à dispo</td> <td>3 000€</td> <td>Hoenheim</td> <td>1 000€</td> </tr> <tr> <td>Total charges</td> <td>53 800€</td> <td>Bischheim</td> <td>2 000€</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autres</td> <td>3 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Tot.Produits</td> <td>53 800€</td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Produits		Achats	3 500€	Etat CUCS	20 000€	Assurances	300€	Etat Dirrect	16 300€	Honoraires	14 000€	CUS	4 000€	Pub, autre	2 000€	Cons. Région	5 000€	Charges person.	31 000€	Schiltigheim	2 500€	Mise à dispo	3 000€	Hoenheim	1 000€	Total charges	53 800€	Bischheim	2 000€			Autres	3 000 €			Tot.Produits	53 800€	
				Charges		Produits																																							
Achats	3 500€	Etat CUCS	20 000€																																										
Assurances	300€	Etat Dirrect	16 300€																																										
Honoraires	14 000€	CUS	4 000€																																										
Pub, autre	2 000€	Cons. Région	5 000€																																										
Charges person.	31 000€	Schiltigheim	2 500€																																										
Mise à dispo	3 000€	Hoenheim	1 000€																																										
Total charges	53 800€	Bischheim	2 000€																																										
		Autres	3 000 €																																										
		Tot.Produits	53 800€																																										
N																																													

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
56	Saisir son futur	MISSION LOCALE	<p>Proposer une action de formation alternative aux dispositifs existants pour permettre aux publics demandeurs d'emploi en difficulté de trouver un emploi ou une formation dans les secteurs d'activités ayant des débouchés réels. En partenariat avec CCI et CMA</p> <p><i>reconduction</i></p>	Mat.fournitures 100€ Honoraires 44 800€ Charges person 19 850€ Autres 2 100€ Total charges 66 850€	Etat CUCS 8 000€ Etat DIR 10 000€ CUS 5 000€ CG67 10 000€ Cons Région 24 950€ Schiltigheim 2 600€ Hoenheim 1 600€ Bischheim 2 000€ Tot.produits 63 850€
214	ATELIER DE CREATION VESTIMENTAIRE	HUMEUR ACQUEUSE	<p>Atelier hebdomadaire de création textile d'une durée de trois heures (jeudi matin) Thématiques: motifs, formes et couleurs Les créations vestimentaires sont présentées au public lors d'un défilé annuel.</p> <p><i>reconduction</i></p>	Achats 10 000€ Presta services 1 200€ Locations 1 200€ Entretien,autres 900€ Assurances 200€ Honoraires 10 500€ Pub, autres 800€ Déplacements. 1 200€ Charges person 12 300€ Total charges 38 000€	Etat CUCS 12 000€ Etat 1 500€ CUS 8 000€ Cons. g énéral 8 000€ Schiltigheim 4000€ Bischheim 4 000€ Autres 500€ Tot.Produits 38 000€
				R	

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel																																												
				Charges	Produits																																											
111	La réussite par l'image	Réseau de Réussite Scolaire	<p>Ce projet regroupe deux projets 2012, n°108 et 187 présentés par le RRS. Il s'articule autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lire, comprendre, écrire et produire des images en prolongement du temps scolaire et hors temps scolaire, le dispositif « accompagnement éducatif » proposera aux élèves des ateliers de production, manipulation d'images, clubs de cinéma dans les trois collèges afin de développer une culture cinéma. - sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative à l'éducation à l'image, actions menées avec le CSF Victor Hugo. S'adressent aux parents d'élèves des 9 établissements pour un sensibilisation à une utilisation éclairée de l'audiovisuel. <p>Reconduction</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prestation serv.</td> <td>3 000€</td> <td colspan="2">Subventions:</td> </tr> <tr> <td>Mat.&fournit.</td> <td>2 740€</td> <td>Etat CUCS</td> <td>10 230€</td> </tr> <tr> <td>Assurances</td> <td>100€</td> <td>Etat dt com.</td> <td>9 660€</td> </tr> <tr> <td>Locations, autres</td> <td>1 150€</td> <td>CG67</td> <td>3 200€</td> </tr> <tr> <td>Déplacements</td> <td>3 150€</td> <td>Schiltigheim</td> <td>3 100€</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>18 800€</td> <td>Bischheim</td> <td>3 100 €</td> </tr> <tr> <td>Frais généraux</td> <td>350€</td> <td>Tot.produits</td> <td>29 290 €</td> </tr> <tr> <td>Total charges</td> <td>29 290€</td> <td>Bénévolat</td> <td>8 000€</td> </tr> <tr> <td>Valor bénévolat</td> <td>8 000€</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Produits		Prestation serv.	3 000€	Subventions:		Mat.&fournit.	2 740€	Etat CUCS	10 230€	Assurances	100€	Etat dt com.	9 660€	Locations, autres	1 150€	CG67	3 200€	Déplacements	3 150€	Schiltigheim	3 100€	Honoraires	18 800€	Bischheim	3 100 €	Frais généraux	350€	Tot.produits	29 290 €	Total charges	29 290€	Bénévolat	8 000€	Valor bénévolat	8 000€						
Charges		Produits																																														
Prestation serv.	3 000€	Subventions:																																														
Mat.&fournit.	2 740€	Etat CUCS	10 230€																																													
Assurances	100€	Etat dt com.	9 660€																																													
Locations, autres	1 150€	CG67	3 200€																																													
Déplacements	3 150€	Schiltigheim	3 100€																																													
Honoraires	18 800€	Bischheim	3 100 €																																													
Frais généraux	350€	Tot.produits	29 290 €																																													
Total charges	29 290€	Bénévolat	8 000€																																													
Valor bénévolat	8 000€																																															
115	A la rencontre des cultures	ADERS CIS	<p>En faisant la promotion des cultures, l'association lutte contre les communautarismes, l'ignorance et le racisme ainsi que contre l'isolement des personnes. L'association organise des soirées culturelles, un « atelier de bien-être » pour les femmes et publie un mensuel pour la promotion de la citoyenneté qui est rédigé en langue française et turque.</p> <p>Reconduction</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Charges</th> <th colspan="2">Produits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Achats</td> <td>500€</td> <td>CUCS</td> <td>500€</td> </tr> <tr> <td>Locations</td> <td>440€</td> <td>CG67</td> <td>500€</td> </tr> <tr> <td>Mat. Et fournit.</td> <td>745€</td> <td>Schiltigheim</td> <td>1 000€</td> </tr> <tr> <td>Honoraires</td> <td>500€</td> <td>Bischheim</td> <td>1 000€</td> </tr> <tr> <td>Pub, autres</td> <td>1 050€</td> <td>res propres</td> <td>1 800 €</td> </tr> <tr> <td>Déplacements</td> <td>750€</td> <td>Autres</td> <td>250€</td> </tr> <tr> <td>Secours en nature</td> <td>800€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MàD gratuite</td> <td>200€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>65€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total charges</td> <td>5 050 €</td> <td>Total produits</td> <td>5 050€</td> </tr> </tbody> </table>	Charges		Produits		Achats	500€	CUCS	500€	Locations	440€	CG67	500€	Mat. Et fournit.	745€	Schiltigheim	1 000€	Honoraires	500€	Bischheim	1 000€	Pub, autres	1 050€	res propres	1 800 €	Déplacements	750€	Autres	250€	Secours en nature	800€			MàD gratuite	200€			Autres	65€			Total charges	5 050 €	Total produits	5 050€
Charges		Produits																																														
Achats	500€	CUCS	500€																																													
Locations	440€	CG67	500€																																													
Mat. Et fournit.	745€	Schiltigheim	1 000€																																													
Honoraires	500€	Bischheim	1 000€																																													
Pub, autres	1 050€	res propres	1 800 €																																													
Déplacements	750€	Autres	250€																																													
Secours en nature	800€																																															
MàD gratuite	200€																																															
Autres	65€																																															
Total charges	5 050 €	Total produits	5 050€																																													

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
13	Actions socio-éducatives au quartier des Ecrivains	APEE	<p>Améliorer les relations sociales entre les habitants et entre les générations du quartier des Ecrivains ; mener des actions de soutien à la parentalité; soutenir la médiation sociale; favoriser le développement des projets culturels; prévenir la délinquance et pratiquer une éducation citoyenne.</p> <p>Actions menées : mercredi en famille, café parents-enfants, accompagnement à la scolarité, cours d'alphabétisation, loisirs créatifs, cours d'arabe, activités pour les jeunes et les enfants, sorties culturelles et éducatives, animations dans le quartier, médiation sociale.</p> <p><i>recondution</i></p>	<p>Mat.&fournit. 3 800€ Entretien, autres 200€ Assurances 900€ Déplacements 2800€ Charges person. 46 600€ Frais généraux 1 200€</p> <p>Total charges 55 500€ Valor bénévolat 25 600€</p>	<p>Etat CUCS 11 000€ CG67 7 000€ Schiltigheim 16 000€ Bischheim 16 000€ Autres 5 500€</p> <p>Tot.produits 55 500€ Bénévolat 25 600€</p>

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
106	Reconnaître l'autre différent, le respecter et repérer les valeurs qui nous relient	PAS/SAGES	L'action met l'accent sur les valeurs qui unissent et permettent de mieux vivre ensemble : être citoyens, reconnaître les valeurs de la république, parler le même langage respectueux de l'autre, créer ensemble pour s'enrichir. L'action se déroule sur deux années scolaires et concerne les classes de CM1 et CM2. <i>reconduction</i>	Achats 1 500€ Mat.fournitures 1 500€ Publicité, autres 2 000€ Honoraires 7 200€ Frais généraux 4 800€ Total charges 15 000€	Etat CUCS 5 000€ CUS 3 000€ CG67 1 500€ Cons. Région. 1 500€ Bischheim 4 000€ Total produits 15 000€

**Projets Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2013
Bischheim- Conseil Municipal du 21 mars 2013**

N°	Intitulé	Porteur	Description	Budget prévisionnel	
				Charges	Produits
155	Pour mieux vivre ensemble- Rénovation des quartiers et participation des habitants	UD-CSF	Le projet s'inscrit dans la gestion urbaine de proximité qui vise une amélioration de la qualité des services aux habitants. Il vise à accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement. Il s'agit de poursuivre et renforcer l'accompagnement et la concertation des locataires, poursuivre la réalisation d'un guide sur le bon usage des logements, mener des actions de sensibilisation de la qualité de l'air intérieur, sensibilisation aux tri et à la réduction des déchets.	Locations 1 000 € Mat.fournitures .500 € Entretien,autres 1 250€ Honoraires 1 500€ Assurances 225€ Pub, autre 500€ Déplacements 750€ Charges person. 31 273€ Frais généraux 1 350€ Total charges 38 348€ MàD gratuite 12 000€ Bénévolat 15 000€	Etat CUCS 4 098€ Strasbourg 4 500€ Illkirch 500€ CUS 13 000€ C Région 3 000€ Cons. g général 1 500€ Schiltigheim 1 500€ Bischheim 1 500€ Autres 8 750€ Total produit 38 348€ MàD gratuite 12 000€ Bénévolat 15 000€
R					

C'est la première année où on a autant d'écart, où il manque autant par rapport à ce que demandent les structures et les associations sur des projets, comme le dit l'adjoint Weiss, qui sont pertinents. On ne peut pas accepter cela, d'autant plus que nous sommes les premiers à répondre. Si les autres suivent le même chemin que Bischheim, je crains fort que ces actions ne soient condamnées définitivement, tellement il manque d'argent. Je ne parle pas des moins 4 % que le Conseil Général applique pour le financement des associations. Je crois qu'il faut faire très attention, on est en train de fragiliser tout un secteur. Ce ne sont pas 40 000 € que ça va finir par nous coûter, ça va finir par nous coûter beaucoup plus cher si on ne soutient pas un certain nombre d'actions dans le cadre de dispositifs comme cela. Je suis d'autant plus surpris des écarts qu'on peut trouver, mais la réponse a été donnée : les contraintes budgétaires. Après c'est une question de choix, sur quoi on met l'argent. Pour l'essentiel se sont des actions qui sont reconduites. Je ne mets pas en doute la sincérité des budgets prévisionnels qui nous sont présentés par les associations. Si vous les mettez en doute, Monsieur le premier adjoint, on a les bilans des années précédentes pour les reconductions, on sait à peu près. Ou alors les dossiers ont été mal ficelés, mal préparés, y compris avec les services. Je ne peux pas comprendre qu'on en arrive à un tel écart sur des dossiers qui ont été bien préparés et bien ficelés. Lors d'une présentation, la seule explication qui pour moi est valable c'est qu'effectivement se sont des choix budgétaires qu'on fait de consacrer moins d'argent sur ces actions là, qui risquent de les mettre en péril et nous ne pouvons pas, pour notre part, accepter cela.

M. PARISOT :

Dans un premier temps, je voulais dire que je ne participerai pas à ce vote étant donné qu'il y a trois subventions qui concernent la Mission Locale. Pour répondre à notre collègue Schann quand il dit qu'il y a de gros écarts sur les subventions attribuées par la ville. En ce qui concerne la Mission Locale, puisque je ne peux pas parler que de la Mission Locale, la Ville a été conforme aux demandes qui ont été faites et les baisses substantielles des subventions sont essentiellement dues à l'État et non pas à la Ville qui a fait tout son possible pour maintenir le niveau des subventions.

M. SCHANN :

Je ne voulais pas entrer dans les détails, mais puisque vous l'abordez, Monsieur Parisot, nous avons des projets Mission Locale, subvention sollicitée pour le projet « saisir son futur », 2 600 €, proposition : 1 000 €. Excusez-moi, ce n'est pas l'État qui est défaillant. Entre 1 000 et 2 600 c'est bien la commune qui ne suit pas ce qui est demandé ou alors je n'arrive pas à lire le document.

M. PARISOT :

Vous n'avez pas le dernier, car le projet a été revu à la demande.

M. SCHANN :

Alors qu'on nous les représente quand ils auront été revus.

M. PARISOT :

Si vous voulez, je peux vous le présenter. Il a été renvoyé aujourd'hui même à la demande de l'État et du Conseil Général.

M. SCHANN :

Je ne voulais pas rentrer dans les détails, mais ce que vous dites-là montre bien le niveau d'impréparation de cette délibération.

MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur Schann, je n'accepterai pas cela. D'impréparation, je ne l'accepte pas. Nous avons travaillé sur l'ensemble des dossiers et nous avons vu chaque dossier l'un après l'autre, en voyant tous les éléments. Je ne peux pas accepter le mot « impréparation ». A la Ville de Bischheim, lorsqu'on présente une délibération au Conseil Municipal, je m'engage qu'elle soit préparée soigneusement et que tous les éléments y soient. Vous avez toutes les informations que vous voulez, alors ne dites pas que nous faisons un travail qui n'est pas correctement élaboré. Que vous ne soyez pas d'accord avec l'objectif que nous nous sommes fixé, personne ne le contestera, mais en ce qui nous concerne, le travail a été bien effectué. Notre proposition est celle que nous avons annoncée, c'est de nous maintenir à ce que nous avions l'année dernière. Voilà la proposition, vous voterez pour ou contre, c'est votre choix.

M. SCHANN :

Dont acte sur la question de la préparation, mais alors qu'on ne me dise pas que la ville suit les demandes.

MONSIEUR LE MAIRE :

On n'a jamais dit que la Ville suivait les demandes.

M. SCHANN :

C'est ce que Monsieur Parisot disait sur ses dossiers et que c'était l'État qui se désengageait. Quand on aura les éléments, je serai peut être aussi critique par rapport à l'État, mais ce que je constate sur les documents tels qu'ils nous sont présentés. Dont acte sur la préparation. Donc je considère que la Ville ne suit pas ce qui est demandé. Ce sont des choix avec lesquels nous ne sommes pas d'accords.

MONSIEUR LE MAIRE :

La Ville n'a jamais suivi les montants sollicités. Fabien Weiss l'a bien dit dans la présentation, nous sommes les premiers à nous prononcer sur l'engagement de la politique de la ville par rapport aux actions alors que nous ne savons pas encore quelle sera la position des autres financeurs.

M. HOERLÉ :

Il y a une précision à apporter : le montant est le même que l'année dernière. Nous avons vérifié action par action et nous sommes persuadés que toutes les actions que nous subventionnons peuvent être réalisées avec les montants qui sont attribués. Il est certain que si nous devons être simplement une chambre d'enregistrement par rapport à des demandes dont certaines sont forcément exagérées, car il existe toujours l'ancien principe qui consiste à dire qu'il faut demander beaucoup pour avoir peu. Notre rôle, et nous avons passé deux heures à examiner chaque dossier, était de se poser la question de savoir si ce dossier pouvait être réalisé. Le poste le plus important concerne souvent les frais de personnel et là nous pouvons réaliser en faisant quelques économies au niveau du temps qui est consacré et qui n'est pas forcément proportionnel à l'action. Souvent ces actions sont reconduites et forcément, lorsqu'on reconduit quelque chose, l'investissement temps n'est plus le même parce qu'on refait des choses qu'on a l'habitude de faire. Nous avons passé un temps certain, les dossiers ont tous été examinés en profondeur et nous sommes persuadés que les montants qui vous sont proposés aujourd'hui permettent la réalisation de ces actions, avec des examens de ce qui a été fait les années précédentes avec les montants qui avaient été attribués.

M. BOES :

Nos collègues de l'opposition nous reprochent de ne pas faire assez en matière de dépenses, mais comme ils se sont abstenus pour le vote des taux qu'on voulait maintenir, c'est peut être qu'ils veulent les augmenter.

Mme NAÏLI :

Je ne vais pas réagir par rapport à ça. Je voudrais poser la question du sens de ce dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville. On en a beaucoup parlé, ça existe depuis des années, mais quand même. Ce que j'entends c'est que nous avons une enveloppe qui est contrainte, c'est votre choix d'avoir décidé qu'il n'y ai que 40 000 € sur ce dispositif alors qu'on sait qu'il y a des besoins importants et que nous sommes sur des volets qui sont importants, pertinents, qui relèvent de la question de l'éducation, de l'emploi, de l'accompagnement social, etc... On sait que c'est nécessaire et on sait que la précarité est grandissante, que les situations sont plus compliquées qu'elles ne l'étaient il y a encore quelques années. Je pense qu'il faudrait justement mettre davantage de moyens dans ce domaine. L'autre élément que j'entends et qui me chagrine est que vous dites que nous avons un certain nombre d'actions qui sont des reconductions. Fabien Weiss dit que pour préserver l'existant ça pose le problème de ce dispositif qui est censé être un dispositif qui doit permettre de l'innovation, de mettre en place de nouvelles mesures, de nouvelles formes d'action pour essayer d'aller vers autre chose. Quelle est la place pour mettre en œuvre de nouvelles actions pour soutenir de nouveaux opérateurs dans ce domaine ? Ce n'est pas la peine que des associations se démènent et essaient de trouver d'autres projets. Si de toutes façons on sait que c'est contraint, ce n'est pas la peine d'aller au-delà. On reconduit simplement ce qu'il y a et on arrête de chercher autre chose ? Pour moi c'est un problème. Je vais prendre l'exemple de la Mission Locale qui est une association importante qui a du personnel, qui a des financements importants de différents financeurs. Dans les projets on a quasiment 90 % des financements qui concernent des honoraires ou des charges de personnel.

Ce sont des actions dont on connaît la pertinence, c'est un objectif prioritaire qui serait peut être de retravailler les projets pour que ces actions soient pérennisées et qu'elles fassent l'objet d'un financement de fonctionnement, ce qui permettrait de dégager de la marge pour d'autres actions d'une importance en terme de projet qui serait la même mais où le coût ne serait pas positionné de la même manière. C'est vraiment en faveur de certaines associations qui peuvent faire un travail mais qui n'ont pas tous les moyens de fonctionnement, de personnel, de locaux, mais qui permettraient, par le caractère innovant de leur action, d'amener peut être une autre manière de faire pour des résultats qui pourraient être intéressants pour tout le monde.

M. WEISS :

Pas de nouveau projet, alors pourquoi maintien des moyens ? Je vous rappelle que ce n'est pas l' élu qui fait ce travail là, ce sont les techniciens, tous ceux dont je vous parle, des différentes structures avec de la concertation longue. Une des premières préoccupations c'est quand même la préservation des emplois existants. Quand j'entends Monsieur Parisot annoncer qu'il ne va pas voter, ce n'est pas la Mission Locale, loin s'en faut, qui a été la plus avantagée, au contraire. Elle avait des projets intéressants et nous n'avons pas répondu en raison de ce que j'ai expliqué tout à l'heure. Qu'il puisse y avoir une certaine surenchère par rapport aux demandes de certaines associations, ça se comprend, on le sait, on tient compte de ce qui s'est passé les années précédentes. Comme l'a dit le premier adjoint tout à l'heure, avec une continuité au niveau du budget, on voit que ce n'est pas une baisse. Je le répète, ce n'est pas l'adjoint qui a fait des coupes sombres, ces discussions sont en cours encore actuellement, nous en sommes à ce stade et je pense que c'est ce qu'il nous faut valider au regard de la conjoncture actuelle.

Mme NAÏLI :

J'entends bien, sauf que les agents qui travaillent sur ces questions, globalement, le font dans le cadre d'une enveloppe qui a été décidée par les élus.

M. WEISS :

Et qui chez nous n'a pas été diminuée comme dans d'autres collectivités ou au niveau de l'État.

Monsieur Yann Bernard PARISOT, Conseiller Municipal, ne participe pas au vote.

CE POINT EST ADOPTE PAR 25 VOIX POUR – 7 CONTRES (MM. SANCHO-ANDREO, SCHANN, BOUYER, SCHIMMER, Mmes NAÏLI, ROMILLY et HAMMER-BEYHURST).

M. HOERLÉ :

Nous remercions la majorité d'avoir voté pour car si tout le monde avait suivi l'opposition aucun projet ne pourrait se faire puisque nous n'aurions pas attribué les subventions.

RESSOURCES HUMAINES

4. VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

L'autorité territoriale doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.

Le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 impose la création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L.4121-3 du code du travail.

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 (article 48) qui modifie la loi du 26 janvier 1984 relative au statut de la Fonction Publique Territoriale, en particulier l'article 108-1, prévoit que les dispositions applicables en matière d'hygiène, de sécurité et de médecine préventive sont définies par la partie IV du code du travail (nouveau).

Afin de répondre à ces obligations, la Ville de Bischheim a mandaté l'entreprise Bureau Veritas en vue de l'établissement du document unique. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels.

Le document unique doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable à l'unanimité dans sa séance du 19 février 2013.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 (art. 4121-3 et suivants du code du travail),

Vu le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 (art. R.4121-1 du code du travail),

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 19 février 2013,

adopte

Le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels.

autorise

Le Maire à signer tous les documents correspondants.

(Le document unique des risques professionnels est consultable auprès de la Direction des Ressources Humaines)

MONSIEUR LE MAIRE :

Le document va traduire aujourd'hui une certaine image mais il sera mis à jour tous les ans puisque de nouveaux risques seront certainement identifiés au fur et à mesure du temps. Suite au fonctionnement des services, suite à de la réorganisation éventuelle ou à une évolution de l'ensemble de notre organisation.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

5. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire, André KLEIN-MOSSER, expose :

L'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué.

Ces informations ont été répertoriées dans un rapport présenté au Comité technique du 19 février 2013, lequel fait apparaître (document joint) :

- le nombre d'agents remplissant les conditions (5),
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de notre commune.

Au vu de ce rapport, et compte tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, nous devons élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,
- et la répartition des recrutements de 2013 à 2016.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui peut être organisée :

- en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du Centre de Gestion, associée à un fonctionnaire appartenant au moins à la catégorie hiérarchique dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès et à l'autorité territoriale ou une personne qu'elle désigne,
- ou bien en totalité par le Centre de Gestion, par convention ; la commission est alors composée du président du CDG ou son représentant, d'une personnalité qualifiée désignée par le président du CDG et d'un fonctionnaire de la collectivité appartenant au moins à la catégorie hiérarchique dont relève le cadre d'emplois auquel le recrutement donne accès

Quelle que soit la modalité choisie, l'organisation de la commission de sélection donnera lieu au paiement d'un forfait (300 € par candidat de catégorie A, 250 € par candidat de catégorie B ou C) au CDG.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans notre programme pluriannuel.

Le Maire propose à l'assemblée :

après avis favorable à l'unanimité du Comité technique, d'adopter le programme pluriannuel « accès à l'emploi titulaire » de la commune ci-dessous :

1 – grades accessibles par concours

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations
Chargé de communication	Attaché	A	1	2008	Proposé à la titularisation
Chargé de la programmation et de la production de la saison culturelle	Attaché	A	1	2007	Proposé à la titularisation
Chargé de mission « mémoire collective » et accueil Point Info Culture	Attaché	A	1	2009	Non proposé à la titularisation
Chargé de mission « politique de la ville »	Attaché	A	1	2004	Non proposé à la titularisation
Chargé de la vie associative et de l'animation	Rédacteur	B	1	2008	Non proposé à la titularisation

2 – grades accessibles sans concours (échelle 3 de rémunération)

Emploi	Grade correspondant à ces fonctions	Catégorie hiérarchique correspondante	Nombre emplois	Année de recrutement sur l'emploi	Observations : motif pérennisation (ou non pérennisation de tous les emplois pourvus)
J.		C	0		

3 - perspectives de CDIisation de 2013 à 2016 pour les agents non-titulaires qui ont 6 ans d'ancienneté

- en 2013 : ./.
- années suivantes (nombre de CDIisations classiques (6 ans d'ancienneté) envisagées si personne n'obtient le concours)
en 2014 : 2
en 2015 : 1
en 2016 : 1

et d'organiser en interne la sélection professionnelle.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

décide

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au Budget les crédits correspondants.

MONSIEUR LE MAIRE :

L'année dernière nous avons déjà passé une délibération dans laquelle on permettait de déterminer des contrats à durée indéterminée, par rapport à la situation de certains agents. Là, il s'agit d'aller plus loin puisqu'il y a la possibilité d'accéder à la titularisation d'un certain nombre de services. Nous avons donc étudié l'ensemble de la structure de la gestion prévisionnelle de nos effectifs et nous avons étudié l'ensemble des possibilités que présente la structure Bischheimoise pour s'intégrer dans cette évolution de la titularisation d'un certain nombre d'agents.

Nous avons inventorié l'ensemble des grades accessibles par concours. Ces postes peuvent entraîner la titularisation, mais en ce qui nous concerne étant donné qu'un certain nombre de postes ne représentent pas des emplois pérennes ni des emplois à temps plein, nous vous proposons la décision sur 2 postes pour la titularisation. Les autres postes restant des postes qui, pour l'instant, ne prennent pas un emploi permanent au niveau de la ville et qui ne sont pas d'autre part, des emplois à plein temps puisqu'il s'agit encore de voir comment vont évoluer ces emplois ou la structure pour les années futures.

M. SCHANN :

Monsieur le Maire, vous avez dit que vous avez soumis la proposition au Comité Technique Paritaire. Quand on lit la délibération, on n'a pas tous les tenants et les aboutissants par rapport aux postes quand on n'est pas dans la gestion directe sur ces postes là, pour faire notre choix. Dans la délibération précédente, il est indiqué que l'avis est favorable, là nous ne savons pas si l'avis est favorable ou non.

MONSIEUR LE MAIRE :

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. SCHANN :

Ça nous paraît important comme élément d'avoir l'avis au niveau de la méthode.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

EDUCATION

6. SUBVENTION POUR DIVERS PROJETS D'ÉCOLES – ANNEE 2012/2013

Mme Bernadette GILLOT, Adjointe au Maire, expose :

La maternelle les Prunelliers poursuit son travail de démarche scientifique autour du jardin pédagogique de l'école en y rajoutant un volet artistique (projet 1 terres de jardin) et d'éducation au développement durable (projet 2 classe d'eau).

L'école élémentaire les Prunelliers, dans le cadre du pôle excellence autour de l'image du RRS (réseau de réussite scolaire) concentre cette année son travail sur l'image dans les quartiers des élèves de l'école (projet 3 lire la ville).

L'école élémentaire SAINT-LAURENT axe son travail autour des mathématiques (projet 4).

Les crédits sont ouverts au Budget Primitif - Chapitre 922 211 et 922 212 - Article 6574.

Ces projets ont été soumis à la Commission de l'Education du 16 octobre 2012.

Le Comité Directeur et la Commission des Finances ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

décide

d'allouer une subvention de :

- 370 € à la maternelle les Prunelliers pour le projet « terres de jardin ».
- 200 € à la maternelle les Prunelliers pour le projet de classe d'eau.
- 200 € à l'élémentaire les Prunelliers pour le projet « lire la ville ».
- 150 € à l'élémentaire SAINT-LAURENT pour son activité mathématiques.

M. BOUYER :

J'ai deux observations par rapport à cette délibération pour les projets d'école qui nous est présentée ce soir. J'observe qu'ils sont deux fois moins nombreux que ceux pour lesquels nous avons voté une subvention en 2012. Il y en avait 8 l'an dernier, il n'y en a plus que quatre.

J'observe également que l'addition du montant de la subvention municipale et des autres subventions accordées tels quelles sont présentées dans le tableau de la délibération ne correspond pas au coût total du projet et ce pour chacun d'entre eux. Le tableau de l'an dernier ne donnait pas les montants des autres subventions accordées, c'est le cas cette fois-ci. Si on fait le total on n'arrive pas au bout. Nous pouvons nous interroger : ces projets pourront-ils se réaliser ?

Je rassure Madame l'adjointe, nous voterons pour ces subventions pour la réussite scolaire des élèves Bischheimois.

EDUCATION

22/06/02

PROJETS D'ECOLE

2012/2013

	ECOLES	PUBLIC CONCERNE	CONTENU DU PROJET	COUT TOTAL PROJET	MONTANT SUBVENTION MUNICIPALE	AUTRES SUBVENTIONS ACCORDEES
1	MATERNELLE PRUNELLIERS	2 classes	Réalisation de sculptures pérennes dans le jardin de l'école. Le jardin du point de vue artistique et scientifique.	1 440	370	ACMISA (940 €)
2	MATERNELLE PRUNELLIERS	22 élèves de moyenne section	Classe d'eau. Education à l'eau dans la démarche du développement durable	900	200	AGENCE DE L'EAU (600 €)
3	ELEMENTAIRE PRUNELLIERS	22 élèves	Lire la Ville. Travail autour de l'image dans son quartier.	1050	200	PAC 500 €
4	ELEMENTAIRE SAINT-LAURENT	Toute l'école	Activité maths. Jeux de logique.	400	150	
				TOTAL	940	

Mme GILLOT :

Je peux répondre à votre demande. Effectivement, si l'on prend les chiffres tels qu'ils sont indiqués sur le tableau, ils ne correspondent pas au montant. Mais rassurez-vous, par exemple pour le projet de la maternelle les Prunelliers, il y a un crédit du réseau de réussite scolaire de 80 € et il y a également la coopérative de l'école qui met 50 € au bout. Si on additionne tout ça on retombe sur les 1 440 €.

Pour le deuxième projet « autour de l'eau », la coopérative scolaire met 100 €.

Il en est de même pour le troisième projet où la coopérative met 150 € et il en est de même pour l'école Saint Laurent.

Il faut quand même souligner l'effort qui est fait par les écoles par le biais de la coopérative scolaire qui est alimentée aussi par la cotisation que versent les parents.

M. BOUYER :

Puisque cette colonne est au pluriel, il aurait été intéressant d'avoir les chiffres.

Mme GILLOT :

S'il y a moins de projets cela dépend aussi des écoles! Certaines années, il y en a plus, cette année nous n'avons que ces projets qui ont été portés à notre connaissance.

CE POINT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

MONSIEUR LE MAIRE :

Nous arrivons à la fin de notre ordre du jour, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne soirée et à vous inviter au prochain conseil qui aura lieu le 25 avril.

La séance est levée à 20 h 15.